



AVIS PUBLIC.

Concernant le Cadastrage

DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE MONTREAL,

DANS LE BUT de faciliter la correction de toute erreur, qui aurait pu se glisser dans les opérations du Cadastrage de "la Municipalité de la Paroisse de Montreal" préalablement à l'examen de rigueur qui devra se faire au Bureau du Registrateur, durant les deux années qui suivront la date de la Proclamation de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de cette Province; AVIS est par le présent donné à toutes personnes intéressées que les plans et livres de renvoi de la Municipalité susdite, sont maintenant terminés, et que ces documents resteront au bureau du Cadastre, No. 3, Côte de la Place d'Armes, jusqu'au ler d'Août prochain, sujets à l'inspection de tous ceux qui désireront y vérifier l'exactitude de la désignation de leurs propriétés.

J. O. BEAUBIEN, Commissaire.

Département des Terres de la Couronne, Québec, 2 Juillet, 1872.

HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA.

JEUDI, 20 Juin 1872.

PRÉSENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL EN CONSEIL.

SUR la recommandation de l'Honorable M. Ministre des Douanes, et conformément aux dispositions de la 8ème section de "l'Acte 31 Vic., intitulé : Acte concernant les Douanes," il a plu à Son Excellence d'ordonner, et il est par le présent ordonné que les postes de la Baie d'Hudson connus sous les noms de York Factory et Moose Factory, dans le Territoire du Nord-Ouest, seront et sont par le présent, érigés en Postes de Douane. York Factory comme annexe au Port de Winnipeg, dans la Province de Manitoba et Moose Factory, comme annexe au Port du Saule Ste. Marie, dans la Province d'Ontario.

WM. H. LEE, Greffier, Conseil Privé.

HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA.

le 20ème jour de JUIN 1872.

PRÉSENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL EN CONSEIL.

SUR la recommandation de l'Honorable M. Ministre des Douanes, et conformément aux dispositions de la 8ème section de l'Acte 31 Vic., Chap 6, intitulé : "Acte concernant les Douanes," il a plu à Son Excellence d'ordonner et il est, par le présent ordonné, que le Port d'Apple River, dans le Township et District de Parraboro', Province de la Nouvelle-Ecosse, sera et est, par le présent, érigé en Poste de Douane comme annexe au Port de Parraboro'.

WM. H. LEE, Greffier, Conseil Privé.

HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA.

MARDI, 11e jour de Juin 1872.

PRÉSENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL EN CONSEIL.

SUR la recommandation de l'Honorable M. Ministre des Douanes, et conformément aux dispositions de la 8ème Section de l'Acte 31 Vic., Chap 6, intitulé : "Acte concernant les Douanes," il a plu à Son Excellence en Conseil d'ordonner, et il est par le présent, ordonné que Silver Islet, (Île d'Argent), Lac Supérieur, est par le présent constitué comme port extérieur de douanes dépendant du port du Saule Ste. Marie.

WM. H. LEE, Greffier, Conseil Privé.

HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA.

SAMEDI, 25 Mai 1872.

PRÉSENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL EN CONSEIL.

SUR la recommandation de l'Honorable M. Ministre de la Milice et Défense, et en vertu des dispositions des 12me et 13me sections de l'Acte 31 Vic., Chap. 40, intitulé : "Acte concernant la Milice et la Défense de la Puissance du Canada." Il a plu à Son Excellence d'ordonner et il est, par le présent, ordonné que le comté de Soulanges, formant une des divisions régimentaires du district militaire No. 6, établie par Ordre en Conseil du 1er jour d'octobre 1868, soit divisé en deux divisions régimentaires désignées comme 1ère et 2me divisions régimentaires de Soulanges, respectivement, et que la 1ère de ces divisions comprendra les paroisses de St. Joseph de Soulanges, St. Clet et St. Ignace du Coteau du Lac, et que la seconde de ces divisions comprendra les paroisses de St. Polycarpe, St. Théophile et Ste. Zotique et le Village du Coteau Landing.

WM. H. LEE, Greffier, Conseil Privé.

DÉPARTEMENT DES DOUANES.

Ottawa, 3 Mai 1872.

L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 11 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.

SI VOUS VOULEZ AVOIR VOS Chapeaux de Panama et vos chapeaux de paille proprement nettoyés et garnis, allez au

No. 696, RUE CRAIG,

Et ayez-les arrangés de suite par G. E. SIEGARS, Successeur de G. W. Ketchum.

3-26 d

C. T. BERNIER, IMPORTATEUR DE MARCHANDISES.

No. 167, RUE ST. JOSEPH.

(Près du Carré Chaboulez)

C. T. BERNIER tient constamment en main un grand assortiment de marchandises sèches qu'il dispose à très bas prix pour argent comptant, EN GROS ET EN DETAIL.

3-15 m

C. T. BERNIER.



AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES seront reçues au bureau du Surintendant des Travaux du Saint-Maurice, Trois-Rivières, jusqu'au 10me jour de juillet prochain, à midi, pour la construction d'une ECLUSE et ESTACADES (FLAT DAM AND BULKHEADS) sur la rivière Saint-Maurice, aux Chutes des Grandes Piles. Les plans et spécifications peuvent être vus au bureau du Surintendant. Chaque soumission doit être signée non-seulement par les parties soumissionnant, mais par les deux cautions proposées. Le département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse soumission ni aucune d'elles. Par ordre,

W. R. SYMMES, Surintendant.

Bureau du Surintendant des Travaux du Saint-Maurice, Trois-Rivières.

3-26 c



AVIS.

DÉPARTEMENT DES DOUANES, Ottawa, 6 juin 1872.

AVIS est par le présent donné qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général, par un ordre en Conseil en date du 3 courant et en vertu de l'autorité qui lui est dévolue par la 3me Section de la 34me Vic., Chap. 10, d'ordonner et d'enjoindre de transférer les articles suivants sur la liste des effets qui peuvent être importés en Canada libres de droits, savoir :

"Dissolution de cuivre." "Sels pour des fins de teinture."

Par ordre, R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.

Ottawa, 10 juin 1872.



O. DESMARAIS, PHOTOGRAPHE. Coin des rues Craig et St. Laurent, MONTREAL.

On prend des photographies de toutes grandeurs. Photographies encadrées à bon marché.

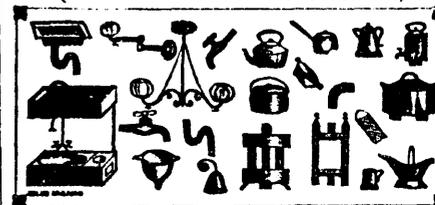
F. X. BEAUCHAMP, (Successeur de D. Smilie.)

BIJOUTIER ET IMPORTATEUR DE PIERRES PRECIEUSES.

134 - RUE ST. FRANCOIS-XAVIER - 134 MONTREAL.

ETABLISSEMENT EN 1854. GEORGE YON, Plombier et Ferblantier.

241 - RUE ST. LAURENT - 241 (2ème Porte de la Rue Ste. Catherine.)



GEORGE YON a maintenant à son magasin un grand assortiment de Glacières réfrigérantes. Poêles de cuisine avec tous les vaisseaux nécessaires pour l'usage de la maison, théières, cafetières, Bouteilles à épices, à thé, à café et sucre. Moules à blanc-mange, à gelée et à pâtés. Couteaux, Fourchettes et Cuillères. Arrosoirs, Bains de siège, Bains de pieds, Bains ovales de toutes les grandeurs. Sabotiers pour crème et la glace. Toute commande pour plombage, Bains et Water Closets, et ouvrage en fer blanc, zinc, tôle, exécutés avec soin.

LAURENCELLE & VARY.

FABRICANTS DE CHAUSSURES DE GOUT Pour Dames et Messieurs.

CHAUSSURES FAITES A ORDRE. Importateurs de Chaussures Anglaises et Françaises de première qualité.

Ont constamment en mains des chaussures à semelle de Liège, etc., etc. No. 303, RUE NOTRE-DAME.

3-31m

AVIS.

LES ABONNÉS de l'Opinion Publique trouveront à faire encadrer leurs gravures à bas prix au Nouveau magasin de DAMIEN & DESCOTES. 529 - RUE CRAIG - 529

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

MÉDAILLE DE 1ÈRE CLASSE, ALFRED LABARRAQUE & CIE.

QUINIUM LABARRAQUE

Approuvé par l'Académie Impériale de Médecine à Paris.

Le Quinium Labarraque est un vin éminemment tonique et fébrifuge destiné à remplacer toutes les autres préparations de quinquina.

Les vins de quinquina ordinairement employés en médecine se préparent avec des corcos de quinquina dont la richesse en principes actifs est extrême et variable; de plus en raison de leur mode de préparation, ces vins ne contiennent que des traces de principes actifs.

Le Quinium Labarraque approuvé par l'Académie de médecine, constitue au contraire, un médicament de composition déterminée, riche en principes actifs, sur lequel les médecins et les malades peuvent toujours compter.

Le Quinium Labarraque se puse avec succès aux personnes faibles et débilitées, soit par diverses causes d'affaiblissement, soit par suite de maladies; aux adolescents fatigués par une croissance trop rapide; aux jeunes filles qui ont de la peine à se former et à se développer; aux femmes en couches et aux vieillards épuisés par l'âge ou la maladie. C'est le meilleur préservatif des fièvres.

Dans les cas de chlorose, anémie, pâles couleurs, ce vin est un puissant auxiliaire des ferrugineux. Associé par exemple aux pilules de VALLER, il produit des effets remarquables par la rapidité de son action.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA:

DEVINS & BOLTON.— FABRE & GRAVEL, Montreal, Ed. GIROUX, Québec.

GOUDRON DE GUYOT.

Liquor Concentrée et Titree.

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son acreté et son amertume insupportables et à le rendre très soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.

pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le maniement si désagréable du goudron.

Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau

Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes.

Le Goudron de Guyot est employé avec le plus grand succès dans les maladies suivantes :

EN BOISSON: — Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille :

BRONCHITES CATARRHE DE LA VESSIE RHUMES TOUX OPINIATRE IRRITATION DE POITRINE COQUELUCHE.

EN LOTIONS: — Liqueur pure ou tiédie d'un peu d'eau.

AFFECTIONS DE LA PEAU DEMANGEAISONS MALADIES DU CUIR CHEVELU.

EN INJECTIONS: — Une partie de liqueur et quatre d'eau.—Efficacité toute spéciale.

ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS CATARRHE DE LA VESSIE.

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie. — Une instruction accompagne chaque flacon.

PRIX DU FLACON: 2 FRANCS.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA:

DEVINS & BOLTON.— FABRE & GRAVEL, Montreal—Ed. GIROUX, Québec.

CHARBON DE BELLOC.

Approuvé par l'Académie Impériale de Médecine le 27 Décembre, 1849.

C'est surtout à ses propriétés éminemment absorbantes, que le Charbon de Belloc doit sa grande efficacité. Il est spécialement recommandé contre les affections suivantes :

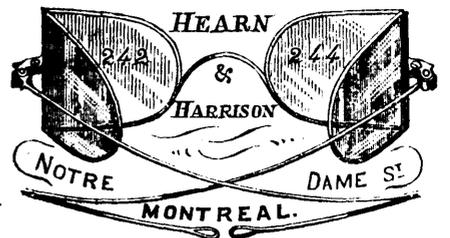
CASTRALGIES DYSPÉPSIE PYROSIS AIGREURS DIGESTIONS DIFFICILES CRAMPES D'ESTOMAC CONSTIPATION COLIQUES DIARRHÉE DYSENTERIE CHOLÉRIE.

MODE D'EMPLOI.—Le Charbon de Belloc se prend avant ou après chaque repas, sous forme de Poudre ou sous forme de PASTILLES. Le plus souvent, le bien-être se fait sentir dès les premières doses. Une instruction détaillée accompagne chaque flacon de poudre et chaque boîte de pastilles.

PRIX DU FLACON: 2 FRANCS. PRIX DE LA BOITE: 1 FRANCO 50.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA:

DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montreal—Ed. GIROUX, Québec



3-201



J. H. WALKER, GRAVEUR SUR BOIS, A déménagé au No. 97, RUE SAINT JACQUES. Coin de la Côte de la Place d'Armes. Dans la bâtisse de l'Association d'Ecosse sur la Vic. 3-21 f

POUDRE ALLEMANDE, SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ TOUS LES ÉPICIERS RESPECTABLES. 2-33zz

SIROP DE GOMME D'ÉPINETTE ROUGE DE GRAY.

LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Poumons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées. Prix : 25 centins par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. En gros et en détail chez le préparateur HENRY R. GRAY PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTREAL.

3-25zz

LEGGO & Cie., ELECTROTYPISTES, STERÉOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHES, PHOTOGRAPHES ET IMPRIMEURS.

Bureau : No. 1, Côte de la Place d'Armes } MONTREAL. Ateliers : No. 319, Rue St. Antoine.

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

"L'Opinion Publique" JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Publié tous les Jours à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & CIE.

ABONNEMENT.....\$3.00 par année Aux États-Unis..... 3.50

Par numéro..... 7 Centins Envoi par lettres enrégistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES.....10 Centins la ligne pour chaque insertion.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnements pour moins de six mois.

Tout semestre commencé se paie en entier. Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes. L'agent collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de désabonnements.

Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en donner avis huit jours d'avance. Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration.

FRAIS DE POSTE—ATTENTION !

Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 1 Côte de la Place d'Armes, Montréal. Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire

De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE.....\$4.00 par an. PAR NUMÉRO..... 10 Centins.

CLUBS.

Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile.

Port : 5 centins par trois mois, payables d'avance par les abonnés, à leurs bureaux de poste respectifs. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enrégistrée, seront aux risques de l'Éditeur.

On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance.

AGENCE GÉNÉRALE : 1-COTE DE LA PLACE D'ARMES-1

BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS : 319-RUE ST. ANTOINE-319

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.